



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 28 septembre 2018

N° 2018-479

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGIRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 septembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2018-479

Coopération entre Bordeaux Métropole et la ville de Saintes - Protocole 2018-2020 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole a suscité depuis 3 ans un rapprochement avec d'autres territoires, en vue d'optimiser le fonctionnement de son aire d'influence et de tisser des liens vertueux avec d'autres polarités.

C'est tout l'enjeu de la démarche « Bordeaux métropole coopérative », qui a d'ores et déjà permis de nouer des dynamiques inter-territoriales avec Angoulême (en 2016) puis avec l'agglomération du Libournais (en 2017).

A la suite d'une visite d'une délégation d'élus et de cadres administratifs de Saintes en 2017, le souhait d'un rapprochement a été formulé, à l'instar de ce qui avait été fait avec Angoulême. Plusieurs rencontres techniques ont permis d'affiner les axes de coopération pouvant nourrir un protocole entre les deux collectivités.

Cette démarche se matérialise aujourd'hui par un projet de protocole pluriannuel de coopération énonçant les grands principes du partenariat et les objectifs de coopération retenus pour la période 2018-2020. Ce document fait l'objet d'une délibération de la part des conseils des deux établissements.

Le protocole développe les axes prioritaires suivants :

Axe 1 – Attractivité :

S'appuyant notamment sur l'enseignement supérieur et la recherche, sur les offres touristiques et sur le partage d'innovations et de savoir-faire.

Axe 2 – Culture et patrimoine :

Avec notamment une coopération dans le cadre du chant lyrique et de la valorisation patrimoniale.

Les actions émergeant des territoires feront l'objet d'un programme de travail annuel, soumis à l'approbation du comité de pilotage, présidé par le Président de Bordeaux Métropole et le Maire de Saintes (ou leurs représentants), qui se réunira une fois par an, et aura pour rôle :

- d'approuver le programme de travail annuel proposé par le comité de suivi (technique),
- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus,
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération,

- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités locales,

VU la loi RCT (Réformes des collectivités locales) n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

VU la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriales et affirmation des Métropoles) n°2014-58 du 27 janvier 2014,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE cette coopération s'intègre parfaitement dans la démarche « Bordeaux métropole coopérative », qui formalise la volonté de développer des liens vertueux entre la Métropole et les territoires de son hinterland.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de protocole de coopération entre Bordeaux Métropole et la ville de Saintes, annexé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2018	Pour expédition conforme, le President,
PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2018	Monsieur Alain JUPPE



Projet de

PROTOCOLE DE COOPERATION

2018-2020

entre

La ville de Saintes

et

Bordeaux Métropole

PREAMBULE

La coopération : une opportunité aujourd’hui, une nécessité demain

Si la coopération a longtemps été réservée aux relations internationales, elle s’envisage aujourd’hui à toutes les échelles, y compris au niveau local.

La Gironde est un département métropolisé, aux territoires fortement interdépendants, et dont les collectivités connaissent actuellement des évolutions majeures (refonte de l’architecture territoriale et redéfinition des rôles de chacun), qui ont notamment des conséquences budgétaires significatives.

Au cœur de l’arc atlantique, dans la Nouvelle-Aquitaine, la ville de Saintes, sous-préfecture de 27 000 habitants, se situe dans le département de la Charente-Maritime, au centre d’une agglomération de 60 000 habitants.

La ville de Saintes bénéficie d’une situation privilégiée au centre du département de la Charente-Maritime. Au fil des siècles, depuis plus de deux mille ans, cette position l’a placée au cœur des échanges commerciaux et l’a exposée à des influences culturelles lui offrant l’opportunité de rayonner sur un large territoire comme capitale de la Saintonge avec un bassin de vie s’élevant à près de 200 000 habitants. Terre de transition avec le sud, elle est connectée au littoral Atlantique, située à 1h des portes de la métropole de Bordeaux.

Bordeaux Métropole a de son côté lancé dès 2016 la démarche Bordeaux métropole coopérative en vue de tisser des liens vertueux avec d’autres polarités et d’optimiser le fonctionnement de l’aire d’influence métropolitaine.

L’officialisation d’une coopération entre les deux territoires permettra donc d’accompagner les dynamiques contemporaines et de prendre un temps d’avance sur les méthodes de partenariat de demain.

La coopération, parce qu’elle invite à la prospective et à l’innovation, est également une réponse pertinente pour analyser et prendre en compte les mutations sociétales et technologiques à l’œuvre. Les nouvelles pratiques et modes de vie appellent en effet un accompagnement politique renouvelé, pour garantir à tous les administrés des solutions d’habitat, d’emploi et de mobilité adaptées et solidaires.

Des liens à renforcer pour entretenir les rapports de complémentarité

Si la métropolisation et les réorganisations territoriales contribuent, chacune à leur niveau, à concentrer les populations et les activités, ce recentrage doit rimer avec accessibilité des lieux et circulation des hommes et des ressources.

D’une part, la métropole bordelaise bénéficie d’une forte attractivité avec des retombées positives qui doivent bénéficier à un vaste hinterland. Cette dynamique génère également des problématiques de fonctionnement et d’aménagement du territoire (étalement urbain, pression foncière, congestion automobile...) qui peuvent trouver leurs réponses dans la coopération avec d’autres territoires.

D’autre part, Saintes est une véritable pépinière de savoir-faire et d’innovation au cœur du réseau du Val des Charentes-Océan (Royan – Saintes – Cognac – Angoulême) et du département de la Charente-Maritime, hérités d’un urbanisme bimillénaire qui s’inscrit dans le réseau national des Villes et Pays

d'Art et d'Histoire. La ville est résolument tournée vers l'avenir et engagée dans des projets d'investissements structurants.

Les deux collectivités peuvent donc trouver, au travers de ce cadre de coopération un moyen d'accentuer la synergie entre les zones rurales, périurbaines et urbaines, liées par un avenir commun. Tout cela s'inscrivant dans une logique d'attractivité complémentaire des territoires et de renforcement de leur rayonnement.

La concrétisation politique du partenariat

La volonté politique d'un rapprochement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Saintes s'est faite jour dès l'année 2017, les deux collectivités souhaitant partager leurs visions sur les enjeux d'avenir qu'elles identifient.

Le Président et le Maire ont souhaité que des rencontres entre élus homologues puissent avoir lieu en ciblant les thématiques prioritaires suivantes : l'attractivité, le développement culturel et patrimonial.

Ces premiers contacts et les échanges techniques informels qui ont suivi doivent aujourd'hui être officialisés, pour les raisons conjoncturelles évoquées plus haut, mais également pour donner un nouvel élan à cette démarche en s'accordant sur les objectifs de ce partenariat et en engageant les pistes de travail en commun identifiées. Pour ce faire, le présent protocole cadre sera décliné en programmes annuels de travail pour la période 2018-2020.

Les échanges entre les deux collectivités ont permis d'identifier deux axes majeurs de travail, qui permettront de développer des synergies entre les deux territoires :

- L'attractivité : s'appuyant notamment sur l'enseignement supérieur et la recherche, sur les offres touristiques et sur le partage d'innovations et de savoir-faire.
- le développement culturel et patrimonial : notamment dans le cadre du chant lyrique et de la valorisation patrimoniale.

Ces enjeux partagés alimenteront progressivement une culture nouvelle et interterritoriale à l'échelle du système territorial Bordeaux - Saintes.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La coopération entre Bordeaux Métropole et la ville de Saintes est formalisée par le présent protocole cadre 2018-2020 énonçant les grands principes du partenariat entre les deux territoires et les axes prioritaires retenus (article 2), arrêtant la gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions (article 3) et définissant la durée de l'exercice (article 4). Ce protocole sera décliné par un programme de travail opérationnel approuvé chaque année par le comité de pilotage (article 3).

ARTICLE 2 – Axes prioritaires de coopération

Axe 1 : L'attractivité territoriale

Eléments de contexte

Porteuse d'une stratégie de développement économique ambitieuse et innovante, la métropole favorise le développement d'une économie à haute valeur ajoutée autour de domaines d'excellence (vin, aéronautique-spatial-défense, photonique et lasers, chimie, tourisme, tertiaire supérieur, numérique, santé...) et connaît un dynamisme qui représente une opportunité de développement pour les territoires de son hinterland. Au-delà de la présence sur son territoire de filières d'excellence, la métropole bénéficie d'une image de marque liée à son attractivité géographique, paysagère, culturelle, ou encore patrimoniale. Par ailleurs, avec près de 5 millions de nuitées en 2017 et plus d'1,2 millions de visiteurs dans les principaux musées et lieux d'exposition, Bordeaux s'est hissée au rang de destination touristique majeure, avec une attractivité à la fois nationale et internationale.

A 1h15 au nord de Bordeaux Métropole, entre le littoral et les vignobles du Cognac, la cité patrimoniale de Saintes a développé des activités essentiellement tertiaires. Le centre hospitalier de Saintonge est l'un des employeurs les plus importants pour le bassin de vie faiblement industrialisé. Terre de transition, grande ville étape avant la métropole, Saintes doit davantage valoriser ses atouts et développer son attractivité en renforçant ses liens avec la métropole (valorisation du patrimoine, innovation, offre culturelle, formation), tout en confortant son aire d'influence et le lien avec les territoires voisins de Royan, Cognac et Angoulême (complémentarité de l'offre touristique, stratégie territoriale en matière de santé).

En 2018, la métropole bordelaise accueille près de 93.000 étudiants, soit près de la moitié (47%) des étudiants de la Nouvelle-Aquitaine. L'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR - étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs) représente plus de 100.000 personnes et plus de 15% de la population de Bordeaux Métropole.

Capitale de la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, avec cette fonction centrale, renforce son attractivité et son rôle dans le rayonnement du territoire. Elle soutient l'ESR métropolitain comme levier de développement territorial et développe un environnement de qualité propice au développement de ces activités (projet Campus) avec une croissance de près de 25.000 étudiants supplémentaires en 15 ans. La question des enjeux liés à l'ESR doit permettre d'engager des réflexions communes entre la Métropole et les autres villes de la région.

La Métropole accueille sur son territoire des équipements universitaires de pointe et un très grand nombre de formations. Leur articulation avec les enseignements proposés dans les autres sites néo-aquitains constitue une préoccupation, notamment pour permettre aux étudiants de premier cycle universitaire d'étudier au plus près de leur résidence familiale.

La mise en place d'actions de coopération avec des villes de la région accueillant des établissements permet de travailler à une recherche de complémentarité entre territoires, établissements, formations, laboratoires mais aussi au développement de nouveaux partenariats.

La ville de Saintes, pour sa part, abrite des formations supérieures, principalement des Brevets de techniciens supérieurs (BTS tourisme, gestion de l'eau, aménagement paysager), dans le cadre de partenariats universitaires (master Musique recherche et pratiques d'ensemble de l'université de Poitiers) ou dans le cadre de l'APMAC (association de prêt de matériel d'animations culturelles - plateforme professionnelle des métiers régie et spectacles).

La ville de Saintes conduit depuis plusieurs années une politique active de partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche afin d'innover et d'adapter ses politiques publiques aux enjeux du développement durable et de valorisation du patrimoine (historique et archéologique) de la collectivité.

Opportunités de développement

> Développement de passerelles en matière d'ESR

Bordeaux Métropole et la ville de Saintes partagent l'objectif de créer les conditions favorables au développement d'expérimentations territoriales : en proposant des territoires d'étude et de projets, en intégrant des expériences dans les phases amont des projets, en privilégiant des approches au stade expérimental.

Sur des problématiques communes à Bordeaux Métropole et la Ville de Saintes, à identifier, il pourra être développé des partenariats communs avec la recherche, ou déterminé des terrains d'étude, complémentaires ou comparatifs, d'expérimentation, au service des politiques publiques portées par les collectivités.

> Développement touristique

La collaboration entre offices de tourisme dans le cadre de la coopération entre les 2 collectivités, pourra être renforcée autour de l'offre et de la promotion touristique. Il s'agit d'encourager une mobilité autour du patrimoine et de la culture (axe « le monde romain »...). Des liens pourraient également être créés avec les territoires voisins (ex Cognac...). Des collaborations éditoriales pourraient voir le jour comme celle qui est initiée avec le magazine « le Festin » pour s'inscrire dans cette logique de visibilité à l'échelle régionale.

> Mettre en place de nouveaux outils, de type « coopérative de développement économique »

A l'heure où les clients revoient leurs modes de consommation et où « vivre moins cher et mieux, c'est vivre à deux pas », le développement du commerce est aujourd'hui porté par le centre-ville. Les activités commerciales contribuent à l'animation, l'attractivité et la convivialité de la ville et de son centre. Le management de centre-ville réunit l'ensemble des acteurs économiques publics et privés du centre-ville (Ville, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, associations à vocation économique, commerçants...) et peut regrouper autour de ce partenariat d'autres acteurs tels que : Electricité de France, Orange, la Poste, l'Office de Tourisme, les cinémas, les sociétés bancaires et immobilières, les acteurs culturels. L'objectif général de ce type de dispositif est de faire que l'ensemble des acteurs et partenaires locaux donne aux consommateurs les raisons objectives de rester et revenir en centre-ville. La ville de Saintes initie la mise en place d'une coopérative de développement économique en partenariat avec la Fédération des commerçants de France, le développement d'une plateforme numérique de promotion commerces (clic and collect, web teaser, animations) avec son administrateur numérique (Web, smartphone et applications), ainsi que la mise en place d'un observatoire de l'immobilier commercial.

La coopération entre les 2 collectivités pourra faciliter des échanges techniques, de partage de connaissance, retour d'expériences sur différentes initiatives et expérimentations dans ce domaine.

> Santé, décloisonnement des frontières administratives

Suite à la décision de l'Agence régionale de santé de valider la demande des élus de Saintes et des communautés médicales de s'arrimer à la dynamique démographique du Centre hospitalier universitaire bordelais, il convient d'étudier la mise en œuvre d'outils de suivi et coopération. Cette

démarche doit permettre au territoire saintongeais de sortir de ses difficultés à compléter ses équipes médicales pour incarner un projet offensif de développement de l'offre de soins.

Axe 2 : Le développement culturel et patrimonial

Eléments de contexte

De la création émergente aux artistes plus confirmés, dans des salles intimistes ou à l'Opéra National de Bordeaux, les arts de la scène s'adressent à tous les publics et illustrent l'effervescence artistique de la métropole bordelaise.

Suite à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2007 puis à l'intégration de Bordeaux au réseau des Villes et pays d'art et d'histoire en 2009, un service dédié à la transmission de l'architecture et du patrimoine aux publics, en particulier celui des habitants de Bordeaux Métropole, a été mis en place au sein de la ville de Bordeaux.

Il propose au grand public une programmation d'actions culturelles saisonnières au printemps et à l'automne (les "balades urbaines" : visites guidées, ateliers jeune publics, conférences...) et accompagne l'éducation au patrimoine et à l'architecture de Bordeaux dans le cadre scolaire. Il pilote également le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) Bordeaux patrimoine mondial.

La ville de Saintes dispose également d'un patrimoine d'exception (une trentaine de sites protégés au titre des monuments historiques dont 22 sont gérés par la collectivité). Ce patrimoine de toutes époques (gréco-romain, médiéval, moderne) est une source d'attractivité (50 000 visiteurs par an aux arènes) et est mis au service d'une politique culturelle variée (artistique, musicale, musées, conservatoire, spectacle vivant).

Son dynamisme culturel se traduit au travers de ses équipements dédiés à la musique (Abbaye aux Dames, conservatoire), au spectacle vivant (Gallia Théâtre), à la lecture publique (médiathèques), à ses musées et son patrimoine (ville d'art et d'histoire).

Opportunités de développement

> Diffusion et partage autour de la musique et du chant lyrique

À Saintes, l'Abbaye aux Dames est la cité musicale. La volonté de transmission a naturellement conduit à la création du Jeune Orchestre de l'Abbaye (JOA), qui propose une formation professionnelle unique en Europe, sur instruments d'époque. En complément de cette offre, une réflexion est à mener dans le cadre de cette coopération territoriale, notamment en termes de formation de jeunes chanteurs lyriques. Cette réflexion devra associer les différents partenaires et permettra d'analyser les besoins en matière de formation autour du chant lyrique.

> Valorisation du patrimoine

Bordeaux et Saintes ont en commun le fait d'avoir le label Ville d'art et d'histoire et d'avoir aménagé un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Dans le cadre de cette coopération, des points de convergence sur la politique patrimoniale pourront être recherchés. L'enjeu est de valoriser le patrimoine de nos villes d'art et d'histoire en travaillant sur les complémentarités et les axes communs.

> Renforcer l'axe de travail UNESCO

Un partenariat est envisageable autour des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France (Bien 868 UNESCO) ; la via turonensis unit les deux villes et chacune abrite une ou des composante(s) du bien culturel jacquaire : l'église Saint-Eutrope (à Saintes) et l'église Saint-Seurin, la cathédrale Saint-André et l'église Saint-Michel à Bordeaux.

Une réflexion pourrait être menée par les collectivités compétentes avec l'enjeu de faire connaître plus activement la voie occidentale (Chemin de Tours) du pèlerinage Compostelle

Des rencontres entre les équipes permettraient d'échanger sur les pratiques et les projets potentiels, comme des projets d'expositions (capitales antiques, autour d'objets archéologiques (regards croisés) ou d'un événement sur les 20 ans du label UNESCO - Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (Bien 868).

> Créer des parcours d'éducation artistique

Dans le domaine culturel il a été noté que certains établissements saintais collaborent déjà avec des institutions bordelaises (musique, spectacle vivant...) mais l'axe de coopération patrimonial se fait surtout de façon indirecte avec l'association Sites et Cités remarquables, installée au sein du Musée d'Aquitaine à Bordeaux.

Dans le cadre de la coopération territoriale, la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle pourrait être étudiée. Le dispositif a pour but de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées, en leur donnant une continuité. Le parcours doit permettre aux jeunes à travers l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art, de diversifier et développer ses moyens d'expression. Il conjugue l'ensemble des connaissances acquises, les pratiques expérimentées et les rencontres organisées dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Les ressources artistiques et culturelles présentes sur nos deux territoires constituent des ressources éducatives et pédagogiques reconnues qui pourraient permettre le développement de nouvelles collaborations.

ARTICLE 3 – Gouvernance

La coopération entre les deux collectivités s'appuiera sur le dispositif de gouvernance suivant :

> Comité de pilotage

Co-présidé par le président de Bordeaux Métropole et le maire de Saintes (ou leurs représentants), il a pour rôle :

- d'approuver le programme de travail annuel proposé par le comité de suivi,
- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus,
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération,
- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Il se réunira une fois par an en présence des élus concernés par les thématiques de la coopération.

Compte tenu des thématiques abordées et des compétences territoriales, ce comité pourra associer, le cas échéant, des représentants de la Communauté d'agglomération de Saintes.

En tant que de besoin, selon l'ordre du jour, le comité de pilotage pourra inviter les partenaires particulièrement concernés par les actions de coopérations en cours.

> Comité de suivi

Co-présidé par les 2 directeurs généraux des services (ou leurs représentants), il a pour rôle :

- d'élaborer le programme de travail annuel de la coopération,
- de s'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage,
- de faciliter l'implication des acteurs et des habitants du territoire,
- de préparer le Comité de pilotage annuel.

Il se réunit au minimum une fois par semestre et comprend a minima :

- les représentants des directions des deux établissements concernés par les actions à l'ordre du jour,
- les pilotes des actions partenariales,
- ainsi que des acteurs des territoires dont la présence est pertinente selon l'ordre du jour.

Il pourra être élargi, selon les thématiques évoquées et compétences institutionnelles, aux représentants de la Communauté d'agglomération de Saintes.

Des groupes de travail associant et impliquant les partenaires concernés pourront être mis en place par le comité de suivi. Ils auront pour principale mission l'engagement et le suivi des actions de coopération. Ils contribueront également à la définition du programme de travail annuel.

ARTICLE 4 – Durée

La durée du présent protocole est de 20 mois.

Il sera renouvelable sur la base du souhait express et partagé par les deux établissements.

ARTICLE 5 – Evolution du protocole de coopération

Le comité de pilotage pourra proposer des évolutions du dispositif de coopération en fonction des besoins exprimés.

A Bordeaux, le

Alain Juppé
Maire de Bordeaux
Président
de Bordeaux Métropole

Jean-Philippe Machon
Maire de Saintes